

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 236

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 236 pour emprunter la somme de 4 400 000 \$ afin de pourvoir à la mise en application du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaire, phase II

Adoption par le conseil : 20 mars 2012

Approbation par les personnes habiles à voter : 11 avril 2012

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 10 mai 2012

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 mai 2012.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier